

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

#### RÈGLEMENT 270-11

#### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU CLICHE

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la Loi, le conseil peut répartir le coût des travaux d'entretien du cours d'eau Cliche aux propriétaires des terrains concernés;

ATTENDU qu'ils ont été faits sous la direction de la MRC Robert-Cliche et avec les autorisations requises;

ATTENDU que le coût des travaux s'élève à 17 953.61\$;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement numéro 270-11 été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2010;

En conséquence, il est proposé par Marco Laplante et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 270-11 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

Le coût des travaux exécutés ainsi que les indemnités, dommages-intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter desdits travaux, une taxe spéciale sera imposé sur les immeubles des propriétaires concernés, soit :

- Ferme Place Gagné pour une portion de 1/3 du coût total
- Léon-Louis Lessard pour une portion de 2/3 du coût total

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 21 avril 2011

---

Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 21 avril 2011 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 avril 2011

---

Directrice Générale